AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1785
FR0010918292-FS0752

24 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2015, la société Cisco Systems, Inc. (170 West Tasman Drive, San Jose, CA 95134-1706, Californie, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir 21 418 140 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital réservée souscrite le 20 novembre 2015[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 408 430 025 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société en date du 20 novembre 2015.